

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 21 février 2011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE VINGT ET UN FÉVRIER DEUX MILLE ONZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du

15 février 2011.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Philippe de LONGEVIALLE
- Mme Marie-Françoise MONERY - M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO -
Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR -
Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Abderrahmane DJELLAL -
Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT -
M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF -
Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO - Mme Marie-Christine DABROWSKI -
M. Farid DERBAL - M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD -
M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND -
M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE -
Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET - M. Jacques THAR - M. Henri BAILE -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - M. Gilles KUNTZ -
M. Hakim SABRI.

Absent(s) :

M. Stéphane GEMMANI de 17H40 à 23H10.

M. Stéphane SIEBERT de 21H15 à 23H10.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Michel DESTOT donne pouvoir à Mme Geneviève FIORASO de 20H05 à 23H10

Mme Florence HANFF donne pouvoir à M. Jean-Philippe MOTTE de 17H15 à 23H10

M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 17H15 à 23H10

Mme Céline DESLATTES donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17H15 à 19H25

Mme Ariane SIMIAND donne pouvoir à M. Bernard BETTO de 17H15 à 18H10

M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H15 à 23H10

Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H15 à 23H10

Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H15 à 23H10.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal du Conseil municipal du 24 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (A 017) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Coeur de ville - Coeur d'agglomération - Aménagement et requalification des quais de l'Isère - Approbation de l'avant projet définitif (phase 1) et validation du coût prévisionnel définitif des travaux - Approbation du forfait de rémunération définitif du maître d'oeuvre (phase 1).

Intervention(s): M. CHIRON, M. de LONGEVIALLE, Mme CADOUX, M. BERTRAND, M. CHAMUSSY, M. LACHCAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'avant projet définitif (phase 1) de réaménagement des quais de l'Isère ;**
- **de fixer le coût prévisionnel définitif des travaux à 4 986 200 euros H.T. soit 5 963 495 euros T.T.C. (valeur février 2011) pour l'offre de base et 894 000 euros H.T. soit 1 069 224 euros T.T.C. (valeur février 2011) de tranches conditionnelles pour cette première phase de travaux 2010-2014 ;**
- **de fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre pour la première phase de travaux à 579 140,90 euros H.T. soit 692 652,52 euros T.T.C. ;**
- **d'approuver l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer sur la base d'une rémunération 579 140,90 euros HT soit 692 652,52 euros TTC pour l'ensemble des tâches qui lui seront confiées ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et mobiliser tous les financements nécessaires à la réalisation de ce projet.**

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (A 006) - PROJET URBAIN - Mistral - Avenant n°3 à la convention ANRU du PRU Mistral Eaux-Claires.

Intervention(s): M. MOTTE, M. SABRI, M. BACHIR-CHERIF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le projet d'avenant n°3 et ses annexes ci-joints ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et les dossiers de demande de subventions subséquents.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3 - (A 014) - URBANISME AMENAGEMENT - Plan Local d'Urbanisme de Grenoble : bilan en matière de logement.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, Mme VUAILLAT, M. le Maire, Mme BOILEAU, Mme MONERY, Mme BERANGER, M. KUNTZ, M. MOTTE, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Sur la base du document diffusé préalablement et annexé à la présente délibération :

- de prendre acte du débat qui s'est tenu sur les résultats du Plan Local d'Urbanisme en matière de logement conformément à l'article L.123-12-1 du Code de l'urbanisme ;

- de conclure, au vu du débat, qu'il n'est pas nécessaire d'engager de procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme, ni de délimiter des secteurs dans lesquels s'applique une possibilité de dépassement des règles de gabarit conformément aux dispositions du sixième alinéa de l'article L.123-1-1 du Code de l'urbanisme.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (A 012) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Bouchayer-Viallet : demande de prorogation de la déclaration d'utilité publique.

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE.

Un amendement est présenté par M. de LONGEVIALLE et Mme FIORASO. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter de Monsieur le Préfet de l'Isère en vertu de l'article L 15 - II alinéas 2 et 3 du Code de l'expropriation, la prorogation dans les mêmes formes et pour une durée de 5 ans de l'arrêté n° 2006-02185 en date du 1er mars 2006 déclaratif d'utilité publique concernant le réaménagement de la ZAC Bouchayer Viallet ;

- de préciser que l'objet et le périmètre de l'opération ainsi que les circonstances de fait et de droit ne font pas l'objet de modification substantielle depuis la date à laquelle a été réalisé l'enquête publique ;

- de solliciter de Monsieur le Préfet de l'Isère le transfert du bénéfice de cette prorogation au titulaire de la concession d'aménagement, la SEM InnoVia Grenoble durablement.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 5 - (A 007) - URBANISME AMENAGEMENT - Villeneuve : convention de mise à disposition à titre gracieux de garages dans les silos 3 et 4 dans le cadre de l'opération démolition/reconstruction des parkings silos 3, 4 et 5.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition à titre gracieux conformément aux deux conventions type ci-annexées.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

M. le Maire confie la présidence de la séance à M. SAFAR, Premier Adjoint.

DELIBERATION N° 6 - (A 013) - URBANISME AMENAGEMENT - Avis sur le projet de PLU arrêté de la ville de Saint-Martin d'Hères.

Intervention(s): M. BERTRAND, Mme DABROWSKI, M. CHAMUSSY, M. MOTTE, M. SAFAR, M. de LONGEVIALLE.

Un amendement est présenté par M. MOTTE oralement. Celui-ci est adopté.

Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) + 1 "Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés" (M. THIAR)
- Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de donner un avis favorable sur le projet de PLU arrêté de Saint Martin d'Hères ;

et formule les souhaits suivants :

- que les études sur la plaine des sports et de la polarité Est se poursuivent de façon conjointe et concertée, afin de garantir la cohérence des projets de part et d'autre de la limite communale ;

- que les perspectives de la ville de Saint Martin d'Hères en matière de développement des activités commerciales fassent l'objet de discussions approfondies en liaison avec la Communauté d'Agglomération dans le cadre de la préparation du schéma de cohérence territoriale de la région grenobloise (SCOT) ;

- que le règlement de la zone UIc, permette l'aménagement des programmes conformément à la vocation de la zone.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 4 "Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés" (M. GRASSET, M. NOCODIE, M. LACHCAR, Mme VUAILLAT) + 2 GOC

(Mme NECIB, Mme BLANC TAILLEUR) - Ne prennent pas part au vote : 3 "Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés" (M. THIAR, Mme SIMIAND, M. BETTO) - Pour le reste.

DELIBERATION N° 7 - (A 008) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession, acquisition et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'échanger la propriété bâtie, cadastrée section EZ numéros 38 et 118, située 11 rue Guy de Maupassant, en cours d'acquisition par la Ville auprès des conjoints RIEUX, contre la propriété bâtie, cadastrée section HI n° 8, située 131 avenue Léon Blum, appartenant à Monsieur Bernard BLANC. La somme, d'un montant de 73 000 euros, sera versée à la Ville de Grenoble par Monsieur Bernard BLANC au plus tard le jour de la prise de possession par ce dernier de la maison située 11 rue Guy de Maupassant ;

- de prendre en charge les frais notariés et les frais liés au déménagement ;

- de consentir à Monsieur Bernard BLANC une convention de mise à disposition à titre gratuit de la maison située 131 avenue Léon Blum, une fois l'acte d'échange signé avec la Ville et ce jusqu'au 10 juillet 2011 maximum (notice 1) ;

- d'acquérir à titre gratuit auprès de la SCI JOEL la parcelle cadastrée section CZ n° 37 à incorporer dans le domaine public routier de la Ville (notice 2) ;

- de modifier la délibération 6-A004 du 24 janvier 2011 en fixant le prix de cession à ACTIS du tènement situé 18-20 rue Paul Cocat, de 1 099 m² environ, à détacher de la parcelle cadastrée EH n° 89, à 75 € le m² SHON soit un montant de 30 000 €, conformément au plan foncier ci-annexé (notice 3) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" + 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (A 010) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC VIGNY MUSSET : acquisition de locaux à destination de salle polyvalente de quartier.

Un amendement est présenté par Mme MONERY et M. de LONGEVIALLE. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir pour un montant de 189 800 € HT à la SARL Le Master des locaux d'activité sis 1 rue Guy Moequet au rez de chaussée de l'immeuble "Espace Saint Charles";

- d'acquérir pour un montant de 24 090 € le tènement correspondant à la rue Guy Moequet ;

- d'incorporer ce tènement dans le domaine public communal routier en précisant que le réseau d'eau potable sera apporté en dotation à la Régie des Eaux de Grenoble et le réseau d'assainissement mis à disposition de la régie d'assainissement de la Métro ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (A 011) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Etablissement Public Foncier Local (EPFL). Acquisitions, cessions et gestion de divers biens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de l'Etablissement Public Foncier Local de la région grenobloise (EPFL-RG) un appartement situé 70 rue du Vercors, cadastré section IM numéro 35 correspondant au lot 14 de la copropriété pour un montant total de 104 274 € ;
- de demander à l'EPFL-RG de céder les biens cadastrés section IM numéros 23, 24, 25, 26, 27, 21, 17 et 387 à la SEM INNOVIA GRENOBLE DURABLEMENT dans le cadre de sa concession d'aménagement et pour un montant global de 1 300 263 € ;
- de demander à l'EPFL d'acquérir l'appartement cadastré IM0013, situé 1 impasse du Vercors, auprès de la SCI NSP pour un montant de 58 500 € ;
- de demander à l'EPFL d'acquérir l'appartement cadastré AL17, situé 11 route de Lyon auprès de la ville de Grenoble pour un montant de 45 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades et Alternatifs" + 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 10 - (A 003) - ENERGIE - Certificats d'économies d'énergie et opérations sur le patrimoine municipal - Période 2010/2011- Convention avec Gaz Electricité de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention sur la valorisation des certificats d'économies d'énergie engendrés par les travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée, passée avec Gaz Electricité de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (A 016) - TRAVAUX - Approbation d'une convention financière entre la Ville de Grenoble et le Conseil Général de l'Isère, pour l'aménagement des accroches du Pont de Chartreuse.

Intervention(s): M. BERTRAND, M. CHIRON, M. PILAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le Conseil Général de l'Isère, ci-annexée, prévoyant la participation financière de la Ville à hauteur de 31 451 € HT pour les travaux d'accroche du pont de Chartreuse en cohérence avec le projet des quais.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

M. SAFAR lève la séance. La parole est donnée à M. Guy TOSATTO, Directeur du Musée de Grenoble, pour une présentation de l'exposition "Chagall et l'avant-garde russe" et des manifestations artistiques prévues à cette occasion.

Reprise de la séance.

DELIBERATION N° 12 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Spectacles dans le cadre de l'exposition "Chagall et l'avant-garde russe", du 5 mars au 13 juin 2011. Convention avec l'association "Centre des Arts du récit en Isère".

Intervention(s): Mme BARACETTI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les spectacles proposés pendant l'exposition "Chagall et l'avant-garde russe" ;
- d'approuver le tarif unique de 12 € pour les spectacles de "déambulations musicales et dansées" perçu par la régie de recettes de la billetterie du musée de Grenoble ;
- d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'association "Centre des Arts du récit en Isère" (mise à disposition gratuite de l'auditorium et tarification) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association "Centre des Arts du récit en Isère", jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 13 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble : Programme des expositions temporaires 2011 : Demande de subvention auprès de l'Etat.

Intervention(s): M. STORNY, Mme BARACETTI, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver la programmation des expositions temporaires du musée de Grenoble pour l'année 2011, et les budgets qui figurent en annexe ;
- de solliciter auprès de l'Etat le concours financier le plus élevé possible.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble : Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour les formations artistiques supérieures professionnalisantes (CEPI : année 2011).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de l'exercice 2011, une subvention la plus élevée possible au titre du financement des formations artistiques supérieures professionnalisantes dispensées par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble au cours de l'année scolaire 2010-2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble : Convention de stage entre la ville de Grenoble et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants pour l'année scolaire 2010-2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération relative à l'organisation et au déroulement du stage de deux étudiants du Centre de Formation des Musiciens Intervenants à l'école de la région Rhône-Alpes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Bourse des arts plastiques 2011 : attribution d'un montant de 15 000 euros aux lauréats des deux sessions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- de suivre l'avis du jury de la Bourse des arts plastiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à répartir un montant de 15 000 € entre les cinq lauréats sélectionnés au cours des deux sessions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions financières entre la ville de Grenoble et des opérateurs culturels

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes des conventions financières à intervenir entre la ville de Grenoble et les opérateurs "Cinémathèque de Grenoble", "Pied à Coulisse (le) - Le Pacifique/CDC", "Atelier de Recherche et de Création Dramatique", "Cultur'Act Espace culturel Bachelard", "L'Orcille en Fête-Musée en musique", "le Stud", "Equipe de Création Théâtrale", le "CREARC" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions annexées à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Association Vill9lasérie, convention d'objectifs et de moyens pour le projet de série audiovisuelle participative à la Villeneuve. Intervention(s): Mme VINCENT, M. KUNTZ, M. MOTTE, M. SAFAR, M. CHAMUSSY.

Un amendement est présenté par Mesdames VINCENT et BARACETTI. Celui-ci est adopté.
Ne prennent pas part au vote : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) -
Pour : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de l'association
- de verser à l'association Ville9laserie une subvention d'un montant de 71 000 € au titre de l'exercice 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe qui précise les modalités de mise en œuvre du projet.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Ne prennent pas part au vote : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 19 - (C 019) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer des bourses BAFA aux personnes citées :

- ARVERS Pierre Antoine - 200 €
- SMIDT Amélie - 200 €
- ENAME-PENDA Mégane - 300 €
- GOMEZ Arthur - 200 €
- ROCHEFORT Claude - 300 €
- PACHECO Charlène - 200 €
- MUTOMBO KAJA Novaline - 300 €
- CAMPILLO Marine - 300 €
- FEKRAOUI Nadia - 300 €
- FERRAL Margaux - 300 €
- MICHON Evrance - 300 €
- BONDOUX Lucie - 200 €
- ZAROURI Rochdi - 300 €
- RABAH-MAZARI Hamid - 300 €
- SADGUI Sonia - 300 €
- ZIOTTI Emilie - 300 €
- ADIONDOGA Marguerite - 300 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 20 - (C 016) - JEUNESSE - Conventions entre la ville de Grenoble et les associations jeunesse : convention d'objectifs avec l'association KIAP et avenant à la convention d'objectifs avec l'association Le Stud.

Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec effet au 1er janvier 2011, la convention d'objectifs et l'avenant joints en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux, également jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 21 - (C 012) - JEUNESSE - Modification des modalités de perception des recettes pour les activités organisées par l'Espace jeunes sur les quartiers Jouhaux et Teisseire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de fixer comme coût résiduel la grille tarifaire au quotient familial,
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention avec la CAF,
- d'autoriser Monsieur le maire à percevoir les recettes du CCAS.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22 - (C 004) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe;
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants financiers mentionnés dans le tableau récapitulatif et précisant le montant de la subvention affectée.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DESLATTES, Mme DRULHON, Mme NÉPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, Mme DIENG, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. DERBAL, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 23 - (C 015) - EDUCATION - Enseignement du 1er degré : signature de nouveaux avenants aux conventions de participation financière ville de Grenoble -OGEC des écoles privées en contrat d'association avec l'Etat
Intervention(s): M. KUNTZ, Mme MONERY, M. BRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec chacune des associations de gestion des écoles privées catholiques concernées (OGEC), les avenants aux conventions de participation présentés en annexe.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 2 "Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, Mouvement Républicain et Citoyen, Société Civile et Apparentés" (M. NOCODIE, Mme VUAILLAT) - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BETTO, Mme CRIFO, Mme SALAT, Mme SIMIAND, Mme NÉPI, M. LAERON.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 24 - (C 002) - EDUCATION - Classes de nature - Fixation des tarifs et convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte, pour un séjour avec nuitées de classes élémentaires de Grenoble au printemps 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs et les dispositions de la convention entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte, pour un séjour avec nuitées au printemps 2011, au centre de Massacan.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 018) - SPORT - Convention pluriannuelle avec l'association Le Plateau : avenant financier pour l'exercice 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association Le Plateau un avenant financier pour l'exercice 2011, lequel prévoit l'affectation d'une subvention de 900 €.

Délibération : Adoptée

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme DRULHON, Mme NÉPI.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 26 - (B 015) - ACTION SOCIALE - Présentation de l'Analyse des Besoins sociaux pour 2010.

Délibération : RETIREE EN SEANCE.

DELIBERATION N° 27 - (B 009) - ACTION SOCIALE - Versement d'une subvention au CCAS dans le cadre de sa politique en direction du maintien à domicile des personnes âgées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à autoriser le versement d'une subvention, d'un montant de 205 337€ au CCAS.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (B 003) - LOGEMENT' - Aide de la ville de Grenoble aux opérations de logement social réalisées par ACTIS, Grenoble Habitat, SDH, SCIC Habitat Rhône-Alpes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Pour le bailleur social ACTIS:

- d'approuver les termes des conventions ci-annexées, entre la ville de Grenoble et ACTIS concernant les opérations susvisées et précisant les modalités de versement des participations,

- de fixer le montant desdites participations à verser à ACTIS à :

140 000 € pour la réalisation des 28 logements locatifs sociaux PLUS CD, angle des rues Rivoire et Poincaré,

29 500 € pour l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, îlot D2 de la ZAC Blanche Monier

91 500 € pour l'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux PLUS, PLUS CD Anru et PLAI, îlot B4 de la ZAC Blanche Monier

39 000 € pour l'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI, 34 et 36 rue Joseph Bouchayer

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières.

Pour Grenoble Habitat:

- de verser à Grenoble Habitat une participation de 468 000€ pour la réalisation de 78 logements locatifs sociaux, quai Graille;

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Pour la Société Dauphinoise d'Habitat:

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et la Société Dauphinoise pour l'Habitat concernant l'opération située 5 rue Marbeuf, "Les Terrasses du Moucherotte" et précisant les modalités de versement de la participation;

- de verser à la SDH une participation de 13 000€ pour l'acquisition en VEFA de 4 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière.

Pour SCIC Habitat:

- de verser à la SCIC Habitat Rhône Alpes une participation de 43 000€ pour l'acquisition en VEFA de 12 logements sociaux dans le programme "Perle de Ville", rue Aimon Chissé.
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et SCIC Habitat Rhône-Alpes précisant les modalités de versement de l'aide.
- d'autoriser Monsieur le maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (B 006) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble à la réalisation par ADOMA de la Pension de Famille Marcel Deprez

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à ADOMA une participation de 22 000 € pour la réalisation de la maison relais, rue Marcel Deprez,
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, fixant les modalités de versement de l'aide de la ville de Grenoble, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (B 001) - LOGEMENT - 67/69 rue Saint Laurent - Convention de réservation entre la ville de Grenoble et la société IMmageance (Groupe Créquy) sur 15 logements conventionnés à loyer social

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de réservation, ci-annexée, entre la ville de Grenoble et la société IMmageance (groupe Créquy) fixant les modalités de gestion et d'attribution de 15 logements du 67/69 rue Saint Laurent
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 31 - (B 013) - LOGEMENT - Approbation de la charte de partenariat concernant l'attribution des logements adaptés de l'opération "Maison Bois d'Artas" réalisée par PLURALIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la charte de partenariat ci-annexée relative à l'attribution des logements adaptés de l'opération dite "Maison Bois d'Artas" réalisée par Pluralis et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (B 011) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions et avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations œuvrant dans le cadre de la politique de la ville

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations AMAL et MCAGD les avenants correspondants ci-joints ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Comité de Liaison des Unions de Quartiers de Grenoble la convention d'objectifs ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme EL HADDAD, Mme MODELSKI, M. MOTTE.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 33 - (B 014) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention avec la Fabrique des Petites Utopies pour l'organisation d'un événement artistique dans le Parc Bachelard
Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Fabrique Petites Utopies la convention de mise à disposition ci-annexée

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

M. SIEBERT quitte la salle du Conseil municipal.

DELIBERATION N° 34 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Projet Presqu'île/GIANT
- Convention cadre
Intervention(s): Mme FIOARSO, M. VOIR, Mme DELBOS-CORFIELD, M. CHAMUSSY, M. MOTTE, M. DJELLAL, M. BETTO, M. GARCIA, M. CHIRON, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en annexe.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 35 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PROJET URBAIN - ZAC de la Presqu'île : avenant numéro 1 à la convention cadre de partenariat foncier pour l'aménagement de la Presqu'île de Grenoble.

Intervention(s): Mme FIOARSO, M. VOIR, Mme DELBOS-CORFIELD, M. CHAMUSSY, M. MOTTE, M. DJELLAL, M. BETTO, M. GARCIA, M. CHIRON, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention foncière de l'opération Presqu'île et ses annexes, ci-annexés ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y rapportent.

Délibération : Adoptée.

Contre : 4 "UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile" + 5 "Rassemblement pour Grenoble" (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (D 010) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention avec la régie de quartier Villeneuve-Village olympique

Intervention(s): M. DJELLAL, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de 42 000 € à la Régie de Quartier pour 2011,

- d'attribuer une subvention de 65 380 € à la Régie de Quartier pour 2011,

- de retenir le principe d'un soutien renforcé pour l'action "médiation de nuit", ce soutien faisant l'objet d'un concours et d'un avenant à la convention ci-jointe, qui seront définis lors d'une prochaine séance du conseil municipal, après avoir pris connaissance de ceux apportés par l'État et éventuellement par les autres partenaires du dispositif.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, M. MOTTE.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 37 - (E 003) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Intervention(s): M. SABRI, M. SAFAR, Mme MONERY.

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

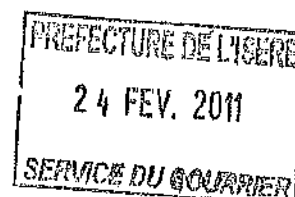
- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 7 Février 2011, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 8 Février 2011, |
| - Solidarité | 9 Février 2011, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 9 Février 2011, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 10 Février 2011, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.



COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeu

COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	2 349,00
COOP SCOL AMPERE MAT	1 755,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	3 984,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	2 896,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	2 011,00
COOP SCOL ANTHOARD BERRIAT ELEMENTAIRE	5 758,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	2 304,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	1 959,00
COOP SCOL BEAUVERT PRIMAIRE	6 230,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	2 575,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	1 975,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	4 348,00
COOP SCOL BUFFON MATERNELLE	1 994,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	4 023,00
COOP SCOL CLAUDE BERNARD MATERNELLE	1 224,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	3 781,00
COOP SCOL COLONEL DRIANT MATERNELLE	2 818,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MATERNELLE	2 165,00
COOP SCOL DAUDET MIXTE	3 386,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	2 193,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	4 945,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN MATERNELLE	2 423,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	6 189,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	3 468,00
COOP SCOL GRAND CHATELET MATERNELLE	1 737,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 810,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	3 943,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	1 825,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE PRIMAIRE	1 920,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	2 949,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	5 026,00
COOP SCOL JEAN MACE MIXTE	3 336,00
COOP SCOL JEAN RACINE MATERNELLE	2 698,00
COOP SCOL JEAN RACINE MIXTE	3 265,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER - OCCE	2 119,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER MATERNELLE	2 255,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	5 518,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	2 309,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	2 041,00
COOP SCOL LA FONTAINE MIXTE	2 110,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	2 357,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	1 890,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	2 197,00
COOP SCOL LE LAC MIXTE	2 534,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	5 862,00
COOP SCOL LEON JOUHAX ELEMENTAIRE	3 369,00
COOP SCOL LEON JOUHAX MATERNELLE	2 325,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	2 401,00
COOP SCOL LES BUTTES MATERNELLE	1 937,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	1 567,00
COOP SCOL LES GENETS MIXTE	2 758,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	2 602,00

COOP SCOL LIBERATION MIXTE	3 251,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC MIXTE (EX-LESDIGUIERES)	4 924,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	6 276,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	3 019,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	3 531,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	3 827,00
COOP SCOL MILLET MATERNELLE	1 369,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	2 175,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	2 551,00
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	1 977,00
COOP SCOL PAUL BERT MIXTE	3 517,00
COOP SCOL PAUL MISTRAL ELEMENTAIRE	3 191,00
COOP SCOL PAUL MISTRAL MATERNELLE	1 473,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MATERNELLE	1 929,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	3 390,00
COOP SCOL PORTE ST LAURENT MATERNELLE	1 266,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	3 289,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	2 112,00
COOP SCOL ST LAURENT MIXTE	1 597,00
ECOLE ELEMENTAIRE LUCIE AUBRAC (EX LESDIGUIERES)	1 755,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	58 200,00
OGEC ECOLE SAINT BRUNO	51 000,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	48 000,00
OGEC ECOLE SAINT-FRANCOIS DE SALES	17 400,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	67 800,00
OGEC INSTITUT BAYARD (ECOLE)	67 800,00
OGEC SAINT BRUNO BERRIAT	25 800,00
ACMAD (CREATION MUSEE ARTISTIQUE DAUPHINOIS - ASSOC)	1 500,00
AMIS DES ARTS (SOCIETE DES)	900,00
AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE	7 600,00
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE (STE MARIE)	94 480,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	55 280,00
COMEDIE DU DAUPHINE	7 500,00
COMPAGNIE L'ATELIER DU POSSIBLE	1 500,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	24 000,00
CULTUR'ACT ESPACE CULTUREL BACHELARD	25 000,00
DAUPHYLACTERE/ASS BULLES DINGU	7 500,00
DAYERO	7 000,00
EN SCENE ET AILLEURS - THEATRE DE TOILES	7 000,00
ENCORPS A VENIR	8 000,00
EQUIPE DE CREATION THEATRALE	45 000,00
EX LIBRIS DAUPHINE ASS	2 500,00
FIGURE 1 - CIE S.GUILLERMIN	8 000,00
LE STUD	64 000,00
LES VEILLEURS (COMPAGNIE THEATRALE)	10 000,00
L'OREILLE EN FETE - Musee en musique	28 500,00
MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE ET DE L'IMAGE	2 500,00
OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES	3 000,00
PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC	60 000,00
PROJET BOB/LA BOBINE	20 000,00
SASFE	6 000,00
STENDHAL ASSOCIATION	1 000,00
LA MARMITE	10 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	16 667,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	1 500,00

CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	17 167,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	8 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	10 000,00
LA CORDEE	14 900,00
LE PLATEAU	9 634,00
LE STUD	5 000,00
MAISON DES HABITANTS	23 334,00
ME BACHELARD	17 000,00
ME CLOS D'OR	22 367,00
ME PREMOL	11 767,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	16 484,00
MJC ALLOBROGES	16 400,00
MJC ANATOLE FRANCE	17 167,00
MJC EAUX CLAIRES	26 050,00
MJC LUCIE AUBRAC	6 667,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	24 734,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	21 454,00
MJC PARMENTIER	38 834,00
MJC PREMOL	1 500,00
MPT SAINT LAURENT	22 700,00
PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL	1 497,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	15 000,00
SASFE	3 600,00
ASSIL	400,00
CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	500,00
COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX	500,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	250,00
LE PLATEAU	900,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	18 000,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	3 100,00
GRENOBLE EYBENS SPORT BOULES (G.E.S.B)	11 500,00
JUDO CLUB DE GRENOBLE	20 000,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	2 500,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	17 500,00
DAUPHINE SKI ALPINISME/CLUB ALPIN FRANCAIS	3 600,00
PARATEAM CLUB	1 000,00

COMMISSION Solidarité

ACAI/ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTE ALGERIENNE DE L'ISERE	500,00
ADATE - ASS. DAUPH POUR ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS	16 500,00
ALFRED'S/LIBRE & FAMIL. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	500,00
AMAL (ASS. DE COOPERATION FRANCO-CULTURELLE MAGHREBINE)	41 000,00
CIGALE - COLLECTIF INTER-ASS GAYS ET LESBIENNES DE GRENOBLE	1 000,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	13 000,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS	4 000,00
CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS DE L'ISERE	500,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION DE GRENOBLE	1 000,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE	18 000,00
SOS RACISME GRENOBLE	5 000,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE	500,00
DEPANN'FAMILLES ISERE	2 500,00
SOLIDARITE FEMMES	12 200,00
VILLBLASERIE	56 800,00

COMMISSION Vie urbaine & Dévelop. Durable

COOP SCOL BIZANET MIXTE	2 729,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	1 025,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	1 400,00

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

AMEDIE - ASSOC. DES MASTERS EN DROIT INTERNATIONAL. & EUROPEEN	500,00
APHID-ASS POUR PATRIMOINE ET HISTOIRE INDUSTRIE EN DAUPHINE	800,00
COLLEGE AIME CESAIRE	1 200,00
COLLEGE CHAMPOLLION	900,00
COLLEGE CHARLES MUNCH	1 300,00
COLLEGE FANTIN LATOUR	400,00
COLLEGE INTERNATIONAL EUROPOLE	900,00
COLLEGE OLYMPIQUE	800,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	2 200,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	500,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	400,00
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	550,00
LYCEE CHAMPOLLION	300,00
LYCEE DES METIERS DE L'HOTELLERIE ET DU TOURISME	400,00
LYCEE EAUX CLAIRES	1 600,00
LYCEE EMMANUEL MOUNIER	2 000,00
LYCEE INTERNATIONAL EUROPOLE	1 900,00
LYCEE LOUISE MICHEL	300,00
LYCEE PROFESSIONNEL GUYNEMER	1 000,00
LYCEE STENDHAL	1 500,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	350,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	4 000,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	1 500,00
CANCEROPOLE LYON AUVERGNE RHONE-ALPES	10 000,00
CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	1 600,00
CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	10 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	42 000,00
SEMI EUROPE - GRENOBLE OFFICE (SEMI)	5 000,00
UNION REGIONALE INGENIEURS/SCIENTIFIQUES DAUPHINE-SAVOIE	1 500,00

TOTAL ARTICLE 1 776 819,00

TOTAL BUDGET 1 776 819,00

RECTIFICATIF

CHAPITRE 67 - NATURE 6748

COMMISSION VIE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

C.M. du 20 décembre 2010 – BP 2011

Il a été affecté une subvention de
à l'association **UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF**

5000 €

Cette subvention a été imputé à l'article 6748 au lieu du 65738.

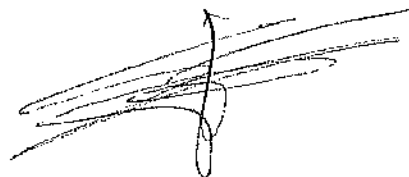
Il convient donc de modifier l'imputation de cette subvention.

Conclusions adoptées
Adoptée

Affichée le 01 MAR. 2011

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

L'Adjoint délégué,
M. Jérôme SAFAR



Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- CANCEROPOLE LYON AUVERGNE RHONE-ALPES :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME :

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 2
" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés "
(M. NOCODIE, Mme VUAILLAT) - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.**

- OGEC ECOLE SAINT BRUNO :

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 2
" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés "
(M. NOCODIE, Mme VUAILLAT) - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.**

- OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE :

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 2
" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés "
(M. NOCODIE, Mme VUAILLAT) - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.**

- OGEC ECOLE SAINT-FRANCOIS DE SALES :

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 2
" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés "
(M. NOCODIE, Mme VUAILLAT) - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.**

- OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU :

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 2
" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés "
(M. NOCODIE, Mme VUAILLAT) - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.**

- OGEC INSTITUT BAYARD (ECOLE) :

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 2
" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés "
(M. NOCODIE, Mme VUAILLAT) - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.**

- OGEC SAINT BRUNO BERRIAT :

**Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 2
" Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés "
(M. NOCODIE, Mme VUAILLAT) - Ne prennent pas part au vote : 4 PC - Pour : le reste.**

- CEA-CENG : COMMISARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE :

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le
reste.**

- CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le
reste.**

- SEMI EUROPE - GRENOBLE OFFICE (SEMI) :

**Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le
reste.**

- VILL9LASERIE :

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- OGECE DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME (pour l'attribution d'une subvention de 350 €) :

Contre : 4 PC - Pour : le reste.

- AMIS DU MUSEE DE GRENOBLE :

Ne prend pas part au vote : 1 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " (M. STORNY) - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme CRIFO, Mme DESLATTES, Mme DIENG, Mme DRULHON, Mme NÉPI, Mme MASSON, Mme VINCENT, M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, M. PILAUD, Mme NECIB, Mme DOUTRIAUX, Mme MONERY, Mme SIMIAND, Mme SALAT, M. MOTTE, Mme HANFF, Mme EL HADDAD, Mme MODELSKI.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 38 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le choix de la consultation publique décrite ci-dessus ;
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés : 10A508 - 10A330 - 10A279.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (E 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Réunion du bureau de l'Organisation Mondiale de la Santé

- le 13 janvier 2011 à Paris - P. VOIR

Premières Assises locales de la Réussite Educative

- le 15 janvier 2011 à Montpellier - P. BRON

Colloque "Évaluation et dépense publique : quelles articulations ?" à l'Institut d'Études Politiques

- le 18 janvier 2011 à Lyon - C. PLET

Rencontre avec Mme HOUTMAN, Représentante permanente du Parlement Européen en France

- le 18 janvier 2011 à Paris - B. BETTO

Conférence Franco-Allemande organisée par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe

- du 19 au 21 janvier 2011 à Berlin - M. BETTO

Réunion de la Commission Paritaire Nationale Emploi-Formation

- le 18 janvier 2011 à Paris - A. DJELLAL

Colloque "Évaluation et dépense publique : quelles articulations ? à l'Institut d'Études Politiques

- le 18 janvier 2011 à Lyon - A. BLANC-TAILLEUR

Conférence Nationale EcoQuartier , appel à projets pour le Prix National EcoQuartier 2011 au Ministère de l'écologie

- le 19 janvier 2011 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE

Séminaire de l'Union Nationale des Missions Locales

- le 20 janvier 2011 à Paris - A. DJELLAL

Visite de délégations à la Mairie de St SEBASTIEN sur les Politiques de Participation citoyenne

- du 26 au 29 janvier 2011 à St Sébastien - L. MASSON

Réunion du Comité Opérationnel chargé des expérimentations sur la Téléphonie mobile

- le 27 janvier 2011 à Paris - G. LAERON

Réunion de la Commission "Territoires, Emploi et Développement Economique" de l'Association des Maires de Grandes Villes de France

- le 1er février 2011 à Paris - A. DJELLAL

Bureau de l'Association ESPT (Elus Santé publique et territoires)

- le 2 février 2011 à Paris - P. VOIR

Trophées de l'Accessibilité : remise d'un prix décerné à la Ville de Grenoble

- les 2 et 3 février 2011 à Paris - S. GEMMANI

Réunion de la commission "Europe" de l'Association des Villes Universitaires de France

- le 3 février 2011 à Paris - B. BETTO

Colloque "Ville, Santé et qualité de vie" organisé par la Société Française de santé publique et le Réseau français des Villes Santé de l'O.M.S.

- du 3 au 5 février 2011 à Paris - P. VOIR

Coordination élus/responsables des Conseils de Résidents Etrangers pour le lancement du Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence (CoFraCIR)

- le 4 février 2011 à Paris - L. EL HADDAD et L. MASSON

Conseil d'Administration Centre de Ressources sur le Développement Social Urbain (CR-DSU)

- le 8 février 2011 à Lyon - J. Ph. MOTTE

Réunion du Comité Opérationnel chargé des expérimentations sur la téléphonie mobile
Réunion d'information sur les expérimentations sur l'exposition aux antennes relais de
téléphonie mobile
- le 8 février 2011 à Paris - G. LAERON

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Plan de Déplacement d'Administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'intégrer à compter du 1er mars 2011 le remboursement à hauteur de 50 % sur l'abonnement mensuel combiné TER + TAG (support carte Oura électronique) aux offres actuelles du Plan de Déplacement d'Administration, prévues par la délibération du 29 novembre 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans l'annexe ci-jointe.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 42 - (E 006) - ANIMATION - Foire des Rameaux 2011 - Tarification
Intervention(s): M. KUNTZ, M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs des droits de place joints en annexe qui seront applicables à compter du 1er mars 2011 ;
- d'approuver les modalités de facturation susvisées concernant le remboursement des dépenses d'électricité engagées par la ville de Grenoble pour la Foire attractive des rameaux 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (G 001) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) à caractère administratif réunissant les écoles supérieures d'art de Grenoble et l'Ecole Régionale des Beaux Arts de Valence - Modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De désigner :

**Mme Marie-France MONERY
Mme Marie-Claire NÉPI
M. Paul BRON
Mme Maryvonne BOILEAU**

en qualité de représentants suppléants de la ville de Grenoble auprès du conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) à caractère administratif réunissant les écoles supérieures d'art de Grenoble et l'Ecole Régionale des Beaux Arts de Valence.

- De dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) à caractère administratif réunissant les écoles supérieures d'art de Grenoble et l'Ecole Régionale des Beaux Arts de Valence sont désormais les suivants :

Titulaires :

**- Mme Eliane BARACETTI
- Mme Geneviève FIORASO
- Mme Hakima NECIB
- M. Hervé STORNY**

Suppléants :

**- Mme Marie-France MONERY
- Mme Marie-Claire NÉPI
- M. Paul BRON
- Mme Maryvonne BOILEAU**

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 44 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble au Comité pour la liaison Européenne Transalpine Lyon-Turin - Modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-de désigner les représentants de la ville de Grenoble auprès du Comité pour la liaison Européenne Transalpine Lyon-Turin :

**Assemblée générale
titulaire
M. Jacques CHIRON**

suppléant
M. Bernard BETTO

Conseil d'administration
titulaire
M. Jacques CHIRON

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 45 - (G 004) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès du Lycée Mounier - Modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de désigner M. Hakim SABRI en qualité de membre suppléant de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du lycée Mounier ;

- de dire que les représentants de la ville de Grenoble auprès du conseil d'administration du lycée Mounier sont désormais les suivants :

Titulaires

- Mme Bity DIENG**
- M. Jean-Philippe MOTTE**
- M. Gilles KUNTZ**

Suppléants

- M. Gildas LAERON**
- M. Patrice VOIR**
- M. Hakim SABRI.**

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 46 - (G 003) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Le groupe " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " et l'intergroupe " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) quittent la salle.

VOEU(X) :

- VOEU - relatif à la sortie du Réseau de réussite scolaire, à la rentrée prochaine, des écoles Jean Racine, Anatole France, Libération et de la maternelle Mistral.
Intervention(s): M. BRON, Mme FIORASO.

Nous demandons au Ministre de l'Education nationale de revenir sur sa décision de déclassification des écoles Jean Racine, Anatole France, Libération et la maternelle Mistral, et de les maintenir en Réseau de réussite scolaire, même si leur rattachement se fait vers un collège qui n'est pas implanté en RRS. Parce que l'avenir de chaque enfant se joue en grande partie à l'école, il est pour nous impensable de mettre en péril l'avenir et la cohésion sociale de notre ville à cause de décisions "venues d'en haut" fondées sur une logique arithmétique qui cache un désengagement politique.

Voeu : Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10

ANNEXE(S)

ENERGIE : Certificats d'économies d'énergie et opérations sur le patrimoine municipal - Période 2010/2011- Convention avec Gaz Electricité de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise

Monsieur Eric GRASSET expose,

Mesdames, Messieurs,

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a mis en place le principe des Certificats d'économies d'énergie.

Il s'agit, pour les principaux fournisseurs d'énergie de justifier, sous peine de pénalités, d'un certain volume d'actions de maîtrise de l'énergie qui est fixé en fonction de l'importance de leurs ventes. Ce volume, ou "quota", est fixé pour chaque "obligé" et exprimé en "kWh CumAc" (pour kilowattheures "cumulé actualisé"). Ces actions peuvent être réalisées par le fournisseur lui-même ou par des tiers comme la ville de Grenoble. Elles sont validées par des Certificats d'économies d'énergie qui peuvent être cédés aux fournisseurs d'énergie.

La première période du dispositif des certificats d'économies d'énergie a débuté le 1er juillet 2006 et s'est achevée le 30 juin 2009. Nous sommes aujourd'hui dans la seconde période triennale d'obligations d'économies d'énergie (1er janvier 2011 - 31 décembre 2013).

La ville de Grenoble est engagée dans une politique de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à travers son plan d'action Grenoble Facteur 4.

Dans ce contexte, les deux sociétés anonymes d'économie mixtes locales, Gaz Electricité de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise, souhaitent soutenir la politique de travaux de maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine municipal en s'associant à la Ville pour valoriser les certificats d'économies d'énergie.

Il convient donc de signer une convention entre la ville de Grenoble, GEG et la CCIAG.

Pour les travaux menés sur son patrimoine, la Ville s'engage à céder l'ensemble des certificats d'économies d'énergie potentiellement générés dans le cadre de ces travaux réalisés entre 1^{er} janvier 2010 et 31 décembre 2011, pour moitié des certificats d'économies d'énergie potentiellement générés à GEG et pour l'autre moitié à la CCIAG.

En contrepartie, la CCIAG et GEG s'engagent sous réserve d'acceptation du dossier par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à verser à la ville de Grenoble une prime à la performance énergétique d'un montant de 0,24 centimes d'euros TTC par kWh CumAc.

Les recettes seront inscrites au Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante - Nature 751 – Redevances pour concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs équivalentes du budget général de la Ville de Grenoble

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Vie Urbaine et Développement Durable du 10 février 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention sur la valorisation des certificats d'économies d'énergie engendrées par les travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine municipal ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée, passée avec Gaz Electricité de Grenoble et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,
M. Eric GRASSET

Affichée le :

AFFAIRES CULTURELLES : Musée de Grenoble - Spectacles dans le cadre de l'exposition "Chagall et l'avant-garde russe", du 5 mars au 13 juin 2011. Convention avec l'association "Centre des Arts du récit en Isère".

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

L'exposition "Chagall et l'avant-garde russe" présentée par le musée de Grenoble du 5 mars au 13 juin 2011 fait l'objet d'une tarification spécifique du droit d'entrée, approuvée lors du Conseil municipal du 20 décembre 2010.

A l'instar d'autres événements accueillis par le musée de Grenoble, cette exposition donne lieu à un certain nombre de manifestations artistiques. Deux d'entre-elles nécessitent une tarification.

Animation	Nature	Période	Lieux	Tarif
Conte	Dans le cadre du "festival des Arts du récit" 2011, spectacle assuré par une conteuse – chanteuse en yiddish	1 soirée le 19 mai 2011 à 19h30	Auditorium du musée	Plein tarif : 12 € Tarif réduit pour adhérent de l'association "Centre des Arts du récit en Isère", chômeurs et minima sociaux : 10 €, enfants à partir de 10 ans : 5 €
Musique et danse	Partenariat entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble et le musée de Grenoble pour assurer une déambulation musicale et dansée dans l'exposition	22 et 29 avril 2011 13 mai 2011 3 soirées à 19h30	Salles d'exposition temporaire	Tarif unique à 12 €

Pour le spectacle proposé en collaboration avec l'association "Centre des Arts du récit en Isère" qui organise le festival correspondant, une convention jointe en annexe fixe les termes contractuels avec la ville de Grenoble / musée de Grenoble :

⇒ mise à disposition gratuite de l'auditorium par la ville de Grenoble / musée de Grenoble ;

- ⇒ billetterie d'entrée assurée par l'association "Centre des Arts du récit en Isère" ;
- ⇒ prise en charge financière du cachet de la conteuse par l'association "Centre des Arts du récit en Isère" ;
- ⇒ répartition des coûts et du risque financier à part égale entre les deux institutions. Aussi, la ville de Grenoble/musée de Grenoble reversera sur facture sa quote-part calculée sur la base des frais réels défalqués des droits d'entrée perçus pour la manifestation par l'association.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 08 février 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les spectacles proposés pendant l'exposition "Chagall et l'avant-garde russe"** ;
- **d'approuver le tarif unique de 12 € pour les spectacles de "déambulations musicales et dansées" perçu par la régie de recettes de la billetterie du musée de Grenoble ;**
- **d'approuver les termes de la convention entre la ville de Grenoble et l'association "Centre des Arts du récit en Isère" (mise à disposition gratuite de l'auditorium et tarification) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association "Centre des Arts du récit en Isère", jointe en annexe.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

Conventions financières présentées au Conseil municipal du 21 Février 2011

Organisme demandeur	Intitulé de l'action	Référence de la convention	Date de validité	Montant de la subvention 2011 voté au CM du 21 Février 2011
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	Programme d'activités 2011	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 21 Février 2011	31/12/2011	55 280 €
PIED A COULISSE (le) - LE PACIFIQUE/CDC	Programme d'activités 2011	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 21 Février 2011	31/12/2011	60 000 €
ATELIER DE RECHERCHE ET DE CREATION DRAMATIQUE	Programme d'activités 2011	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 21 Février 2011	31/12/2011	94 480 €
CULTUR'ACT ESPACE CULTUREL BACHELARD	Programme d'activités 2011	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 21 Février 2011	31/12/2011	25 000 €
L'OREILLE EN FETE-MUSEE EN MUSIQUE	Programme d'activités 2011	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 21 Février 2011	31/12/2011	28 500 €
LE STUD	Programme d'activités 2011	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 21 Février 2011	31/12/2011	64 000 €
EQUIPE DE CREATION THEATRALE	Programme d'activités 2011	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 21 Février 2011	31/12/2011	45 000 €
CREARC	Programme d'activités 2011	CONVENTION FINANCIERE DU C.M. DU 21 Février 2011	31/12/2011	24 000 €

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL
EXERCICE 2011

NOM ASSOCIATION	CONVENTION	AVENANT FINANCIER	OBJET	SUBVENTION DE FONTION ¹	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
SECTEUR 1						
CSC CHORIER BERRIAT	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 1ère session 2011		950	
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 1ère session 2011		550	
			Soit un total de :			1 500 €
MJC PARMENTIER	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011		3 500	
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011		35 334	
			Soit un total de :			38 834 €
SECTEUR 2						
MJC ALLOIROGES	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011		800	
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 1ère session 2011		1 600	
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011		14 000	
			Soit un total de :			16 400 €
MJC MUTUALITE	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011		1 000	
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 1ère session 2011		798	
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- pratiques musicales		4 989	
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011		14 667	
			Soit un total de :			21 454 €
MPT SAINT LAURENT	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 1ère session 2011		3 500	
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011		3 200	
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011		16 000	
			Soit un total de :			22 700 €
SECTEUR 3						
LE PLATEAU	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011		2 300	
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011		7 334	
			Soit un total de :			9 634 €
ME BACHELARD	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 1ère session 2011		1 000	
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011		16 000	
			Soit un total de :			17 000 €
MJC ANATOLE France	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 1ère session 2011		1 000	
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011		1 500	
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011		14 667	
			Soit un total de :			17 167 €
MJC EAUX CLAIRES	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 1ère session 2011		1 500	
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011		2 500	
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement 1ère session 2011		2 050	
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011		20 000	
			Soit un total de :			26 050 €
SECTEUR 4						
CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 1ère session 2011		1 000	
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011		1 500	
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011		14 667	
			Soit un total de :			17 167 €
ME CLOS D'OR	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 1ère session 2011		5 700	
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011		16 667	
			Soit un total de :			22 367 €
MJC Lucie AUBRAC	X	X	PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011		6 667	
			Soit un total de :			6 667 €

**TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL-
EXERCICE 2011**

NOM ASSOCIATION	CONVENTION AVEC AVANCEMENT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONCTION	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL

SECTEUR 5

AUCESC BAJATIÈRE	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 1ère session 2011	1 500		
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011	500		
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011	14 667		
			Soit un total de :			16 667 €
ME TEISSEIRE	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 1ère session 2011	1 400		
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011	1 750		
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011	13 334		
			Soit un total de :			16 484 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011	1 400		
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011	23 334		
			Soit un total de :			24 734 €

SECTEUR 6

MAISON des HABITANTS	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 1ère session 2011	1 000		
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement-scientifique 1ère session 2011	3 000		
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011	19 334		
			Soit un total de :			23 334 €
MJC PREMOL	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 1ère session 2011	1 000		
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011	1 000		
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement-scientifique 1ère session 2011	1 300		
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011	8 467		
Soit un total de :			11 767 €			
MJC PREMOL	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011	1 500		
Soit un total de :						1 500 €
LA CORDEE	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP autres 1ère session 2011	1 100		
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP artistique 1ère session 2011	1 200		
			DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- AP environnement-scientifique 1ère session 2011	600		
			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011	12 000		
Soit un total de :						14 900 €

ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS

CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE			PROJET EDUCATIF LOCAL - PEL solde 2010-2011	8 000		8 000 €
RIIONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS	X	X	DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES- ateliers scientifiques-stages	15 000		15 000 €
PASS			PROJET EDUCATIF LOCAL - projet collectif musique	1 497		1 497 €

ASSOCIATIONS JEUNESSE

KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	X		INITIATIVE JEUNESSE - Fonctionnement	10 000		10 000 €
SASSE			FONDS THEMATIQUES ARTISTIQUE-EVENEMENTIEL- Festival quartiers libres	3 600		3 600 €
LE STUD	X		INITIATIVE JEUNESSE - Fonctionnement	5 000		5 000 €

TOTAL				15 000 €	354 423 €	369 423 €
--------------	--	--	--	-----------------	------------------	------------------

ACTION SOCIALE : Versement d'une subvention au CCAS dans le cadre de sa politique en direction du maintien à domicile des personnes âgées.

Monsieur Olivier NOBLECOURT expose,

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Grenoble anime et développe pour le compte de la ville de Grenoble une action sociale en direction des personnes âgées de la commune.

A la faveur de son plan d'actions 2009-2014, il a prévu de contribuer- en complémentarité avec le Département de l'Isère dont c'est la compétence- au développement d'une offre d'aide à domicile de qualité autour de prestataires d'aide à domicile autorisés et tarifés par Département de l'Isère.

Par cette délibération, la Ville de Grenoble souhaite, renouveler son soutien au CCAS qui intervient via le concours de 4 associations opérateurs de service à domicile. Notre intervention garantit un accompagnement de qualité des publics et participe à un acte de solidarité entre générations. L'appel à plusieurs associations permet d'assurer une diversification des modes d'intervention. Il s'inscrit dans l'esprit de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

A ce titre, une subvention de 205 337€ est accordée au CCAS qui les répartira en fonction du taux horaire et du nombre d'heures réalisées par chaque association conventionnée par lui.

Les crédits correspondants à cette subvention sont inscrits au chapitre 65, article 657362, fonction 925, sous fonction 520.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 09 février 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à autoriser le versement d'une subvention, d'un montant de 205 337€ au CCAS.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,
M. Jean-Philippe MOTTE

Affichée le :

POLITIQUE DE LA VILLE : Conventions et avenants financiers entre la Ville de Grenoble et les associations oeuvrant dans le cadre de la politique de la ville

Monsieur Jean-Philippe MOTTE expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble subventionne des associations dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires. Dans ce cadre, des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec certaines associations.

Les nouvelles subventions accordées à ces associations doivent faire l'objet d'avenants financiers aux conventions initiales. Il s'agit donc d'autoriser le maire à signer les avenants correspondants afin d'intégrer le concours 2011 dans la partie des conventions consacrée à la participation financière de la commune. Aussi, il vous est proposé d'approuver les financements suivants :

Nom Association	Libellé de l'action	Montant	Annexe
Association de la communauté algérienne de l'Isère (ACAI)	Subvention de fonctionnement	500 €	Non
Alfred's Vigny Musset	Fonctionnement	500 €	Non
Collectif inter-associatif gays et lesbiennes de Grenoble (CIGALE)	Fonctionnement	1 000 €	Non
Conjoints survivants et parents d'orphelins de l'Isère	Fonctionnement	500 €	Non
Ligue des Droits de l'Homme -- Section de Grenoble	Fonctionnement	1 000 €	Non
Union de Quartier Berriat – St Bruno – Europole	Fonctionnement	500 €	Non
Union des habitants du quartier Exposition Bajatière	Fonctionnement	500 €	Non
Comité de soutien aux réfugiés algériens	Fonctionnement	4 000 €	Non
SOS Racisme Grenoble	Fonctionnement	5 000 €	Non
Association Dauphinoise pour l'Accueil des Travailleurs Etrangers (ADATE)	Fonctionnement	16 500 €	Non
Association de coopération franco-culturelle maghrébine (AMAL)	Fonctionnement	41 000 €	Avenant
Comité de Liaison des Unions de Quartiers de Grenoble (CLUQ)	Fonctionnement	13 000 €	Convention
Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné	Fonctionnement	18 000 €	Avenant

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé", fonction 925 "Aides aux associations"

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 09 février 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations AMAL et MCAGD les avenants correspondants ci-joints ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Comité de Liaison des Unions de Quartiers de Grenoble la convention d'objectifs ci-annexée.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,
M. Jean-Philippe MOTTE

Affichée le :

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Administration Générale et Relations Extérieures	Ressources Juridiques	Marchés publics	Rédacteur	Attaché
Direction Générale	Communication Animation		Agent de maîtrise à temps non complet (50 %) et Agent de maîtrise à temps non complet (50 %)	Technicien (100 %)

**ANNEXE DELIBERATION FOIRE DES RAMEAUX 2011
(pas d'augmentation pour l'année 2011)**

DROITS DE PLACES DES METIERS :

Tarifs dégressifs des droits de place pour 23 jours :

Pour les métiers ayant plus de 10 places assises, et pour l'ensemble des stands jusqu'à 200 m² :

- de 0 à 200 m² 10,20 € par m²

Pour les métiers n'excédant pas 10 places assises, y compris les autos tamponnantes et Grand Huit, le tarif est à tranche dégressive :

- 1ère tranche : de 0 à 50 m² 10,20 € par m²
- 2ème tranche : de 50 m² à 120 m² 6,57 € par m²
- 3ème tranche : au-dessus de 120 m² 4,14 € par m²

Pour les gros métiers ayant plus de 200 m², le tarif est à tranche dégressive :

- 1ère tranche : de 0 à 120 m² 10,20 € par m²
- 2ème tranche : de 120 m² à 500 m² 6,57 € par m²
- 3ème tranche : au-dessus de 500 m² 4,14 € par m²

DROITS DE PLACES DES CARAVANES :

Les tarifications s'élèveront comme suit :

- **jusqu'à 200m²**
les 2 premières caravanes :
 - de 8m 25,00€
 - + de 8m 35,00€
- 3^{ème} caravane 180,00€
- 4^{ème} caravane 360,00€

- **au-dessus de 200m²**
les 3 premières caravanes :
 - de 8m 25,00€
 - + de 8m 35,00€
- 4^{ème} caravane 180,00€
- 5^{ème} caravane 360,00€

APPAREILS AUTOMATIQUES ET DISTRIBUTEURS DE BOISSONS

- appareils automatiques 30,00€
- distributeurs de boissons 100,00€

Rendus-Comptes
Conseil municipal du 21/02/2011

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10A166	Fournitures	LEGALLAIS BOUCHARD 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIRE	Achat de fourniture d'outillage	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 85 000,00	13/01/2011
10F511	Fournitures	THEVENIN DUCROS 69342 LYON CEDEX	Achat de fourniture de carburant pour le parc automobile type POD performant Marché subséquent à l'accord cadre 09A539	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	5 430,00	01/10/2010
10F588	Fournitures	THEVENIN DUCROS 69342 LYON CEDEX	Achat de fourniture de carburant pour le parc automobile type GO Hiver Marché subséquent à l'accord cadre 09A539	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	30 784,00	03/12/2010
10F587	Fournitures	THEVENIN DUCROS 69342 LYON CEDEX	Achat de fourniture de carburant pour le parc automobile type FOD performant Marché subséquent à l'accord cadre 09A539	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	5 780,00	03/12/2010
10F560	Fournitures	LA MURE BIANCO 69626 VILLERURBANNE	Achat de fourniture de carburant pour le parc automobile type FOD performant ou premier Marché subséquent à l'accord cadre 09A539	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	2 936,10	25/10/2010
10F593	Fournitures	DYNEFF SAS 34060 MONTPELLIER	Achat de fourniture de carburant pour le parc automobile type FOD performant Marché subséquent à l'accord cadre 09A539	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	23 440,00	13/12/2010
10A003	Fournitures	FRIGISOL 73190 CHALLES LES EAUX	Achat de matériel d'équipement et de restauration pour la Ville de Grenoble 1 Achat de fours	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 35 000,00	29/12/2010

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10A004	Fournitures	MERENCHOLE 38100 GRENOBLE	Achat de matériel d'équipement et de restauration pour la Ville de Grenoble 2 Achat de lave-vaisselles à capot	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 10 000,00	29/12/2010
10A005	Fournitures	HIE EQUIPEMENT 38120 SAINT EGREVE	Achat de matériel d'équipement et de restauration pour la Ville de Grenoble 3 Achat d'armoires frigorifiques	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 15 000,00	29/12/2010
10F613	Fournitures	LA MURE BIANCO 69626 VILLERUBANNE	Achat de fourniture de carburant pour le parc automobile Marché subséquent à l'accord cadre 09A539	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	12 240,00	17/12/2010
10F612	Fournitures	LA MURE BIANCO 69626 VILLERUBANNE	Achat de fourniture de carburant pour le parc automobile Marché subséquent à l'accord cadre 09A539	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	3 111,20	17/12/2010
10A563	Fournitures	ASSOCIATION PALAIS DES SPORTS DE GRENOBLE ISERE 38029 GRENOBLE	Communication, publicité et achats de places avec l'Association Palais des Sports Grenoble Isère	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 170 000,00	20/12/2010
09P407	Prestations intellectuelles	CDSA 38240 MEYLAN	Réhabilitation réutilisation et mise aux normes de la piscine Chorier Berriat Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs	Marché à prix global et forfaitaire	7 808,00	14/12/2010
09P406	Prestations intellectuelles	SOCOTEC 38434 ECHIROLLES	Réhabilitation réutilisation et mise aux normes de la piscine Chorier Berriat Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs	Marché à prix global et forfaitaire	21 200,00	14/12/2010
10S478	Services	LOXAM ACCESS 38600 FONTAINE	Location de nacelles élévatrices et de chariots télescopiques pour les services de la Ville de Grenoble Lot n°1 Location de nacelles élévatrice et de chariots télescopiques sans chauffeur	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 25 000,00	29/12/2010

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10S479	Services	LOXAM ACCESS 38600 FONTAINE	Location de nacelles élévatrices et de chariots télescopiques pour les services de la Ville de Grenoble Lot n° 2 Location de nacelles élévatrice et de chariots télescopiques avec chauffeur	Marchés à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	Montant maximum 15 000,00	29/12/2010
10A426	Services	INSIGHT OUTSIDE 38240 MEYLAN	Assistance communication dans le cadre du Forum 41 - jeudi 19 mai 2011	Marché à prix global et forfaitaire	7 300,00	13/12/2010
10A428	Services	INSIGHT OUTSIDE 38240 MEYLAN	Organisation des rendez-vous professionnels dans le cadre du Forum 41 jeudi 19 mai 2011	Marché à prix global et forfaitaire	6 600,00	13/12/2010
10A465	Travaux	LA CHR sarl 38580 ALLEVARD LES BAINS	Aménagement des locaux commerciaux ZA Les Peupliers lot n°3 - Cloisons - Doublage - Faux plafond	Marché à prix global et forfaitaire	13 426,10	16/12/2010
10A466	Travaux	CHARPENTE ET MENUISERIE DE L'ISERE SEE JANNON 38470 ST GERVAIS	Aménagement des locaux commerciaux ZA Les Peupliers lot n°4 - Menuiserie intérieures	Marché à prix global et forfaitaire	2 285,56	16/12/2010
10A468	Travaux	AC ZANGOLI 38130 ECHIROLLES	Aménagement des locaux commerciaux ZA Les Peupliers lot n°6 - Peinture	Marché à prix global et forfaitaire	2 748,25	16/12/2010
10A469	Travaux	DBE ELECTRICITE 38250 VILLARD DE LANS	Aménagement des locaux commerciaux ZA Les Peupliers lot n°7 - Electricité	Marché à prix global et forfaitaire	11 097,08	16/12/2010
10A470	Travaux	ACCAIR sarl 38320 POISAT	Aménagement des locaux commerciaux ZA Les Peupliers lot n°8 - Chauffage - Ventilation - Sanitaire	Marché à prix global et forfaitaire	13 950,00	16/12/2010
10A471	Travaux	MIL SERVICES 38100 GRENOBLE	Aménagement des locaux commerciaux ZA Les Peupliers lot n°9 - Nettoyage	Marché à prix global et forfaitaire	540,00	16/12/2010

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en applicateur de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10A374	Travaux	SAS PAUL BROCHIER 38850 BILIEU	Réhabilitation de l'appartement GAGNON - Musée Stendhal Lot n°1 - Charpente	Marché à prix global et forfaitaire	27 034,00	30/12/2010
10A375	Travaux	COGNE MARION sarl 38470 VINAY	Réhabilitation de l'appartement GAGNON - Musée Stendhal Lot n°2 - Plâtrerie	Marché à prix global et forfaitaire	38 580,50	30/12/2010
10A377	Travaux	TECHNI-PARQUET 38400 ST MARTIN D'HERES	Réhabilitation de l'appartement GAGNON - Musée Stendhal Lot n°4 - Parquet	Marché à prix global et forfaitaire	38 520,60	30/12/2010
10A378	Travaux	DHIEN DAVID 38650 CHIRENS	Réhabilitation de l'appartement GAGNON - Musée Stendhal Lot n°5- Sols collés	Marché à prix global et forfaitaire	3 006,00	30/12/2010
10A380	Travaux	FITELEC SERVICE ELECTRICITE PLOMBERIE 38640 CLAIX	Réhabilitation de l'appartement GAGNON - Musée Stendhal Lot n°7 Plomberie Chauffage VMC	Marché à prix global et forfaitaire	34 960,24	30/12/2010
10A381	Travaux	ECLAIRAGE SERVICE 38000 GRENOBLE	Réhabilitation de l'appartement GAGNON - Musée Stendhal Lot n°8 Electricité Courants faibles	Marché à prix global et forfaitaire	65 855,00	30/12/2010
10A382	Travaux	PIERRE JEAN COMBIER eurI 26190 LA MOTTE FANJAS	Réhabilitation de l'appartement GAGNON - Musée Stendhal Lot n°9 Maçonnerie	Marché à prix global et forfaitaire	16 000,15	30/12/2010
10A383	Travaux	LA FORGE DE CHARTREUSE sarl 38500 COUBLEVIE	Réhabilitation de l'appartement GAGNON - Musée Stendhal Lot n°10 Serrurerie	Marché à prix global et forfaitaire	11 995,00	30/12/2010
10A442	Travaux	COMBIER PIERRE JEAN eurI 26190 LA MOTTE FANJAS	Travaux de restauration des façades de la porte Saint-Laurent Lot n°1 - Maçonnerie, façades et restauration de pierres	Marché à prix global et forfaitaire	59 362,50	31/12/2010
10A443	Travaux	JOUVEL CHARPENTE 38000 GRENOBLE	Travaux de restauration des façades de la porte Saint-Laurent Lot n°2 Charpente-Couverture Zinguerie	Marché à prix global et forfaitaire	4 386,00	31/12/2010
10A444	Travaux	MENUISERIE VILLOT père et fils 38570 LE CHEYLAS	Travaux de restauration des façades de la porte Saint-Laurent Lot n°3 Menuiserie extérieures bois, neuves et à restaurer	Marché à prix global et forfaitaire	20 000,00	31/12/2010

Numéro du marché	Nature	Titulaires (Nom ; Code postal et Ville)	Objet	Type de prix	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date de notification
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics : marchés à procédure adaptée						
10A567	Travaux	CHEMETOFF ALEXANDRE BUREAU 94250 GENTILLY	Marché subséquent à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre ubaine mission 6 - maîtrise d'œuvre sur les espaces du centre ville de Grenoble: définition du programme et de l'aménagement	Marché à prix global et forfaitaire	Taux de rémunération égal à 15,55 % du montant des travaux forfait provisoire 777 500,00	29/12/2010
10A506	Travaux	AGATE 38100 GRENOBLE	Transfert de services municipaux et intercommunaux sur le site Allibert Etude Relevés du bâti et production de plans	Marché à prix global et forfaitaire	Tranche ferme 9 800,00 Tranche conditionnelle 1 : 4 000,00 Tranche conditionnelle 2 : 3 000,00	23/12/2010
10A467	Travaux	CARRELAGE ET REALISATION 38100 GRENOBLE	Aménagement en locaux commerciaux ZA Les Peupliers Lot n°5 Carrelage / Faïence	Marché à prix global et forfaitaire	6 844,40	16/12/2010
10A463	Travaux	CERBERE sarl 38120 ST EGREVE	Aménagement des locaux commerciaux ZA Les Peupliers lot n°1 - Démolition - Maçonnerie	Marché à prix global et forfaitaire	11 276,30	16/12/2010

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
<u>II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :</u>				
11-0191	Arrêté (18/01/2011)		La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole. RODP (Redevance d'occupation du domaine public)	
11-0374	Arrêté (19/01/2011)		En cas de suite donnée aux plaintes déposées en raison des agressions dont ont été victimes le 31/12/2010, dans l'exercice de leurs fonctions, M. LEMAIRE et M. SAIDI, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de leur préjudice.	
<u>III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :</u>				
	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition du 31/05/2010 (15/12/2010)	GRETA 27 rue Anatole France 38100 Grenoble	La durée de la mise à disposition des locaux sis 1-3 rue des Trembles est prolongée pour une période de 7 mois, soit du 1/12/2010 au 30/06/2011.	

	Bail dérogatoire (20/01/2011)	OOKAPI 43 rue de la Plaine 38 Saint Marcellin	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 16,55 m ² , situé au sein de la Pépinière Le Polynôme, 25 avenue de Constantinc. Durée : du 17/01/2011 au 16/12/2012.	Redevance mensuelle : 137 € HT et hors charges la 1 ^{ère} année 154,13 € HT et hors charges la 2 ^{ème} année
	Bail commercial (17/01/2011)	L'atelier F4 12 rue Ampère 38000 Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 198 m ² sis au 1 ^{er} étage du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère. Durée : 9 ans, à compter du 01/01/2011.	Loyer annuel : 17 238 € HT et hors charges

IV- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

11-0379	Arrêté (27/01/2011)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un appartement sis 20 bd de l'Esplanadc.	Prix : 105 000 €
10-4711	Arrêté (19/01/2011)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un appartement sis 11 route de Lyon.	Prix : 45 000 €